

**Séance du 7 février 2019**

**Délibération n° 2019-03**

L'an deux mil dix-neuf, le 7 du mois de février à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 31 janvier 2019.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine SADDE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Georges CHALMET à Madame Josette BEAUBIER, Madame Jacqueline PRENCHERE à Monsieur Olivier FILLIAT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 7-1      Thème : Décisions budgétaires

**Objet : Demande de subventions pour l'aménagement de l'entrée des forges de Tronçais**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU les résultats de l'étude technique des bâtiments réalisée par la société ARCHES études (75570 Paris) en 2018, qui a notamment permis d'évaluer précisément le coût des démolitions nécessaires à la création de l'entrée ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser cette entrée en 2019 afin de ne pas compromettre la vente de la partie industrielle du site et le projet de création d'une unité de production de bois énergie qui en dépend ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement de l'aménagement de l'entrée des forges de tel qu'il figure ci-dessous ;

DEPENSES EN € HT		RECETTES	
Démolition conciergerie	40 000,00	DETR (35 %)	94 500,00
Démolition atelier 1	175 000,00	Département (35 %)	94 500,00
Voirie	55 000,00	Cté de Communes (30 %)	81 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>270 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>270 000,00</b>

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention DETR auprès de l'Etat pour un montant de 94 500,00 € ;

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention départementale au titre du Contrat territoire, pour un montant de 94 500,00 € ;

**Article 4 :** de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2019, opération 0303.

Fait et délibéré le 7 février 2019,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

  


Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.